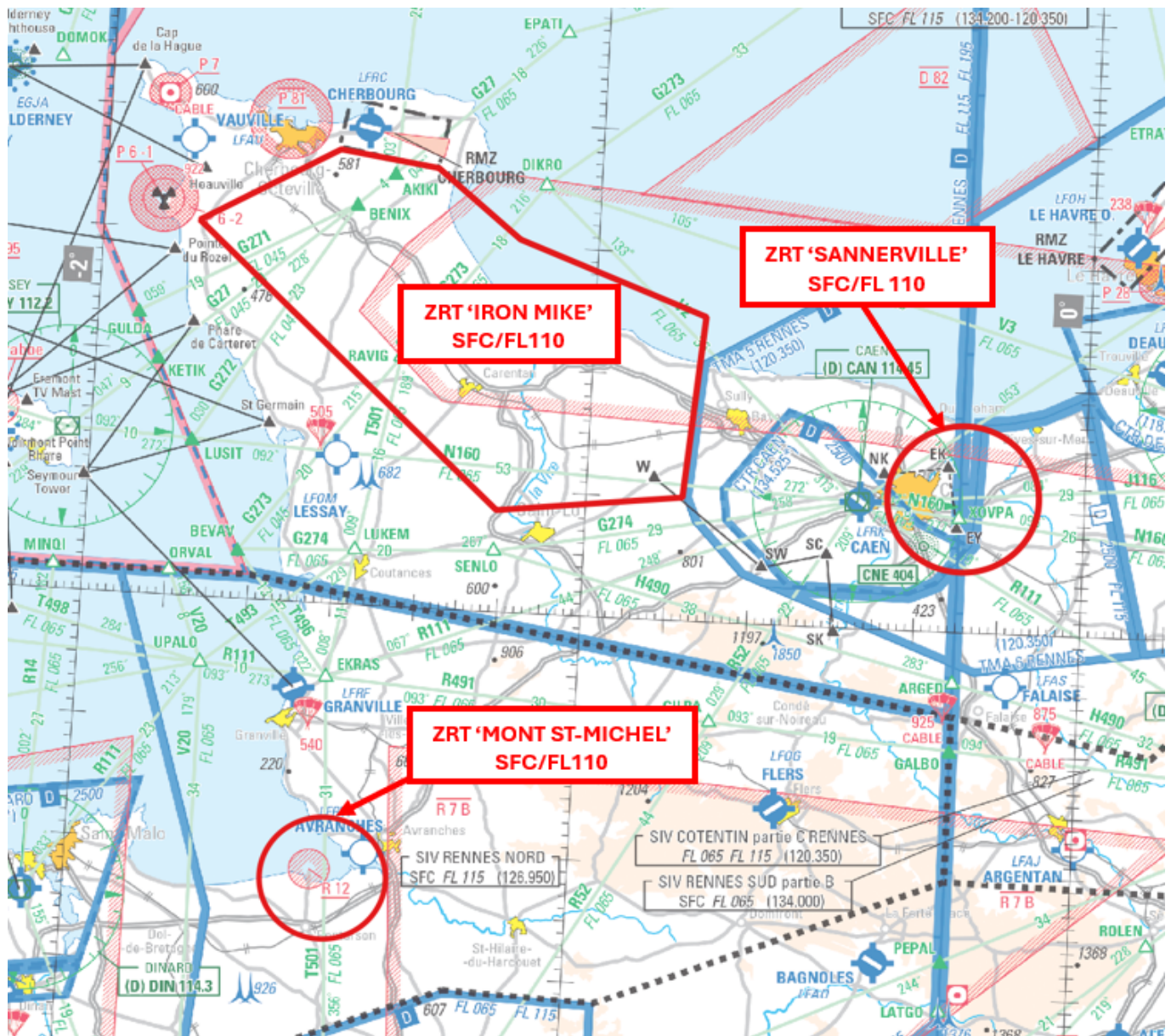


Objet : COMMÉMORATIONS DU 82 EME DDAY

En vigueur : Du lundi 01 juin au mardi 09 juin 2026

Lieux : FIR : BREST LFRR , PARIS LFFF
AD : CAEN CARPIQUET LFRK , CHERBOURG MANCHE LFRC

DDAY - 82ÈME ÉDITION



ACTIVITÉ

Trois zones réglementées (*ZRT IRON MIKE*, *ZRT SANNEVILLE*, *ZRT MONT SAINT MICHEL*) sont créées à titre temporaire afin d'assurer la sécurité aérienne dans le cadre des cérémonies du 82^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT IRON MIKE**

- Du 01 juin 2026 à 0600 au 09 juin 2026 à 2259 - *ACTIVABLE DE JOUR UNIQUEMENT*

ZRT SANNEVILLE

- Le 05 juin 2026 de 0600 à 2259 - *ACTIVABLE DE JOUR UNIQUEMENT*

ZRT MONT SAINT MICHEL

- Du 01 juin 2026 à 0600 au 06 juin 2026 à 2259 - *ACTIVABLE DE JOUR UNIQUEMENT*

INFORMATION DES USAGERS

- RENNES APP/INFO (SIV COTENTIN A) : 134,200 MHz 120,350 MHz
- RENNES APP/INFO (TMA 5 et 6 RENNES) : 120,350 MHz
- RENNES APP/INFO (SIV NORD RENNES) : 126,950 MHz
- CAEN TWR : 134,525 MHz
- CHERBOURG INFO : 119,630 MHz

GESTIONNAIRES

Les gestionnaires (coordonnateurs des vols) des différentes ZRT sont désignés dans les consignes hors publication.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
<p>ZRT IRON MIKE Contournement obligatoire à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des aéronefs participant aux commémorations, - des aéronefs autorisés par les coordinateurs des vols. - des aéronefs en CAG IFR en provenance ou à destination de l'aéroport de Cherbourg Manche dont les trajectoires interfèrent avec ces zones après coordination avec les coordinateurs des vols - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec les coordinateurs des vols
<p>ZRT SANNERVILLE Contournement obligatoire à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des aéronefs participant aux commémorations, - des aéronefs autorisés par les coordinateurs des vols. - des aéronefs en CAG IFR en provenance ou à destination de l'aéroport de Caen-Carpiquet après coordination avec les coordinateurs des vols, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination les coordinateurs des vols
<p>ZRT MONT SAINT MICHEL Contournement obligatoire à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des aéronefs participant aux commémorations, - des aéronefs autorisés par les coordinateurs des vols, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec les coordinateurs des vols

SERVICES RENDUS
<p>CAM/CAG : Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par RENNES INFO.</p>

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES		
ZRT IRON MIKE	ZRT SANNERVILLE	ZRT MONT SAINT MICHEL
<p>LIMITES LATÉRALES 49°37'10"N 001°31'50"W 49°36'04"N 001°19'51"W 49°30'34"N 001°09'28"W (IAF ETUSA LFRC) 49°24'58"N 000°46'30"W 49°10'06"N 000°48'19"W 49° 08'20"N 001°10'38"W (échangeur Hébécrevon) 49°30'46"N 001°48'26"W (Les Pieux) 49°37'10"N 001°31'50"W</p>	<p>LIMITES LATÉRALES Cercle de 6Nm de rayon centré sur 49°10'56"N 000°14'31"W</p>	<p>LIMITES LATÉRALES Cercle de 5 Nm de rayon centré sur 48°37'28"N 001°28'57"W A l'exclusion de la LF-R 12</p>
<p>LIMITES VERTICALES SFC / FL 110</p>	<p>LIMITES VERTICALES SFC / FL 110</p>	<p>LIMITES VERTICALES SFC / FL 110</p>

ORGANISMES A CONTACTER
<p>RENNES INFO/APP CAEN TWR</p>

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Pendant la durée de l'évènement du 01/06/26 à 06h00 au 09/06/26 à CS, les activités suivantes sont suspendues :

AEM 8930

AEM 9966

AEM 8941

AEM 8937